

BORMES-LES-MIMOSAS, LA LONDE-DES-MAURES LE CAP BENAT ET LE DOMAINE PUBLIC MARITIME CORRESPONDANT/ ILOT ET FORT DE BREGANCON

Var
40
Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

2 Sites classés

Décret du 23 juillet 1975 (Cap Benat)

Arrêté du 27 Decembre 1924(îlot et fort)

Propriété

Privée, Etat, CDL

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

SI Cap Bénat (18/12/1970) - reste en partie hors du SC
MHC îlot et fort de Brégançon (25/09/1968)

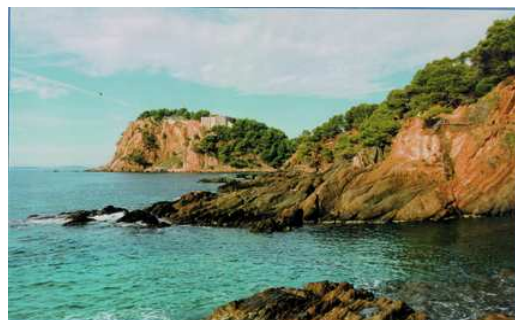
Autres sites protégés sur les communes

SC Vieux château de Bormes dit "le couvent" et enclos
(18/01/1926)

SC Chapelle St François de Paule, le jardin, l'ancien cime-
tière, Place de la Liberté et vieux moulin (13/07/1926)

SI Chapelle N.D.de Constance et plateau (13/07/1926)

SI Village et ses abords (12/02/1962)



COMPOSANTE DU SITE

Motivation de la protection

"A l'origine, ce sont les grands propriétaires fonciers qui ont demandé le classement du site du cap Bénat, le périmètre proposé par leur association ayant été retenu sans modification.

Parallèlement, l'Etat a voulu protéger les lieux contre la création de la "Corniche Varoise" par le Conseil Général du Var.

L'objectif du classement est de maintenir l'unité esthétique de cet ensemble naturel qui constitue un point fort du littoral varois encore bien caractérisé par la forêt, le vignoble et une succession de plages à l'état naturel."

(rapport établi par MM Glass Ingénieur Général GREF, Petin Ingénieur en chef GREF membres de la MISE - 1990)

Etat actuel

Malgré les incendies de forêt, on constate le maintien du grand paysage naturel et de l'activité agricole. Noter le cas intéressant du domaine de Léoube réhabilité avec des objectifs ambitieux de gestion agri-environnementale sur 500 ha environ (avis favorable de la CDS du Var en 2000 sur place). Aucun aménagement touristique n'incite à la surfréquentation du site en dehors des plages accessibles par des parkings aménagés et payants (l'Estagnol), supportant quelques "paillotes" temporaires. Aménagement partiel du sentier du littoral et acquisition par le Conservatoire du littoral d'une partie du domaine de la Sanglière. Quelques extensions récentes du bâti dans se situent dans les propriétés privées, sauf celle de Cabasson déjà ancienne, mais depuis 2000, les constructions nouvelles ont été refusées par la commission départementale des sites.

Observation

Le site du Cap Bénat, inscrit globalement en 1970, a fait l'objet d'une instance de classement en 1972, pour être en définitive classé le 23 juillet 1975 sur environ 1.700 ha.

D'anciens sites inscrits ponctuels sont englobés dans le grand site inscrit du Cap de Bormes (18/12/1970) :

- Domaine de Brégançon (SI 03/07/1942),
- Domaine de Léoube (SI 03/07/1942),
- Domaine de la Reine Jeanne (SI 08/04/1943),

En définitive, le périmètre du site inscrit du Cap de Bormes qui "complète les arrêtés d'inscription précédents", demeure pour partie situé à l'Est et au Nord hors du site classé actuel du Cap Bénat.

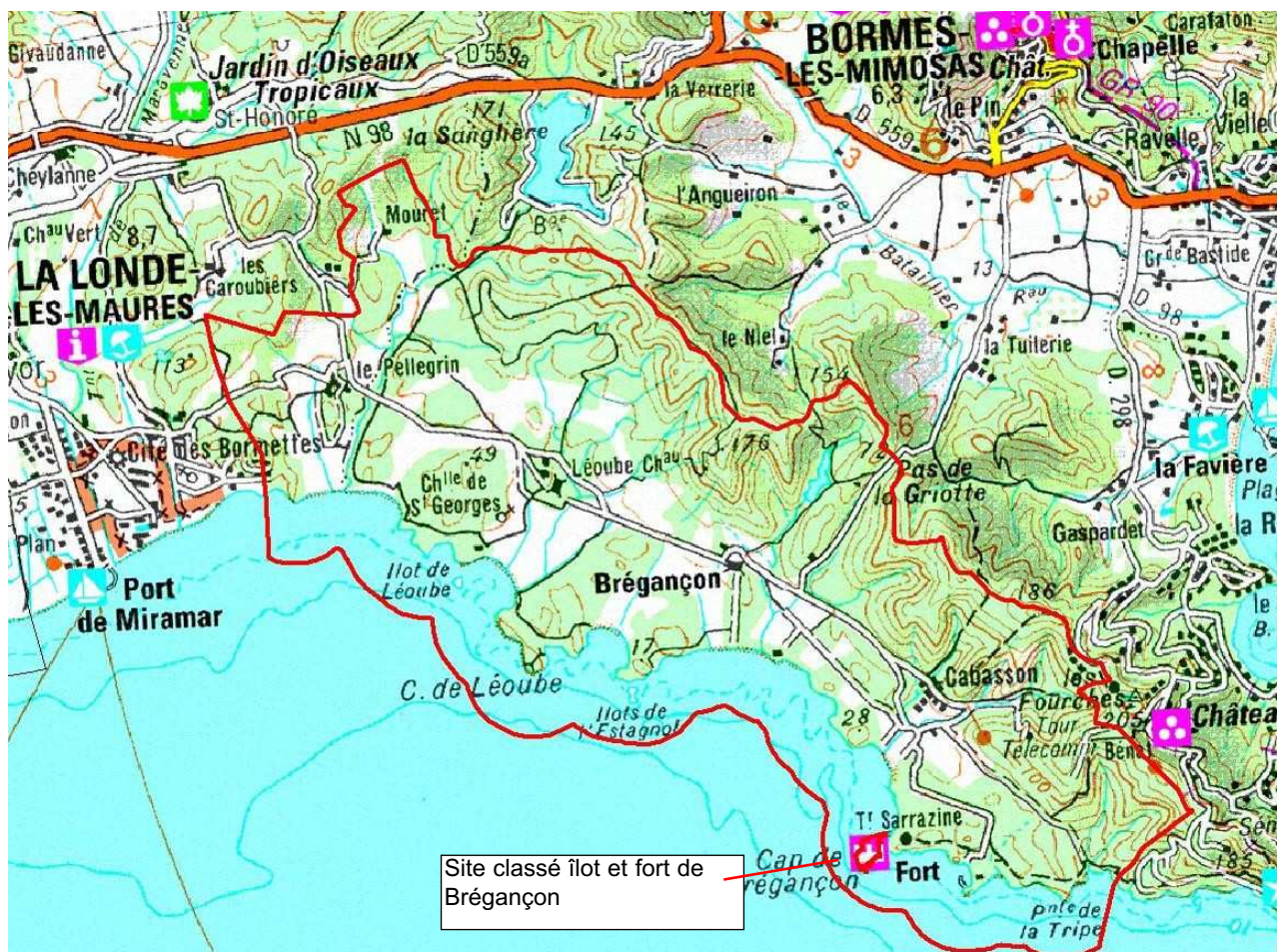
LOCALISATION DU PERIMETRE

Le Cap Bénat, sur les communes de La Londe-des-Maures et de Bormes-les-mimosas.

Le classement s'applique également au domaine public maritime de l'Etat sur une largeur de 500 m à partir de la limite territoriale du site terrestre tel qu'il est défini par le plan cadastral.

(Décret du 23 juillet 1975)

SITUATION



périmètres des sites classés ———

Source : IGN-scan100